

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 12 juin, à 18h00, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 6 juin 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 6 juin 2025.

Sont présents les conseillers communautaires suivants :

Dominique ANGOT (à partir de la délibération n°DEL2025_043), Isabelle AUBRY (suppléante de Guillaume LEMENAGER), Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD (sauf à la délibération n°DEL2025_048), Alain COUZIN, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
Christelle CROCOMO a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT
Sylvaine LEFEVRE a donné pouvoir à Philippe GAUTIER
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Geneviève SIRISER
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents :

- 35 à l'approbation du procès-verbal et à la délibération n°DEL2025_048
- 36 à partir de la délibération n°DEL2025_043

Nombre de votants :

- 42 à l'approbation du procès-verbal et la délibération n°DEL2025_048
- 43 à partir de la délibération n°DEL2025_043

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le conseil communautaire a nommé Geneviève SIRISER, secrétaire de séance.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 AVRIL 2025**

Le procès-verbal du conseil communautaire du 10 avril 2025 est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

N°DEL2025_043 – 2^{ème} ARRÊT DU PLUi

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ (2 abstentions) :

DÉCIDE de ne pas donner suite, à ce stade, aux réserves, aux observations et aux avis défavorables des communes et en conséquence de ne pas modifier le projet de PLUi.

ARRÊTE à nouveau le projet de PLUi de Seulles Terre et Mer, tel qu'il a été arrêté par le conseil communautaire le 20 février 2025

SOMET le projet de PLUi à enquête publique pendant une durée minimale de 30 jours, conformément à l'article L.153-19 du code de l'urbanisme

PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage papier au siège de la communauté de communes Seulles Terre et Mer et dans les mairies de chacune des communes membre pendant un mois.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2025_044 – AVIS SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU SCoT BESSIN

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ÉMET un avis favorable au projet de modification simplifiée n°2 du SCoT du Bessin.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_045 – PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
SUR LA COMMUNE DE LOUCELLES**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la MAJORITÉ ABSOLUE DE 39 VOIX POUR ET 4 CONTRE :

ÉMET un avis favorable sur l'étude d'impact environnementale du projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Loucelles, sous réserve :

- Qu'il ne soit pas consommateur d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF) et en conséquence n'impacte pas l'enveloppe foncière allouée pour la planification prévue dans le projet de PLUi.
- Qu'une haie soit plantée pour éviter la co-visibilité avec le hameau Grand' Route situé sur la commune de Loucelles.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_046 - AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE
EN MATIÈRE D'OCTROI D'AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES
AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétence en matière d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le conseil départemental, ainsi que tous documents nécessaires.

N°DEL2025_047 – ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE GYMNASSE DE TILLY-SUR-SEULLES :
CHOIX D'UN SCÉNARIO

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

REJETTE le scénario 1 concernant le devenir du gymnase de Tilly-sur-Seulles, soit la réhabilitation du gymnase existant.

REJETTE le scénario 2 concernant le devenir du gymnase de Tilly-sur-Seulles, soit la démolition de l'équipement existant et la reconstruction sur le même site.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (1 abstention) :

VALIDE le scénario 3 concernant le devenir du gymnase de Tilly-sur-Seulles, soit la construction d'un nouveau gymnase sur une parcelle disponible à proximité et appartenant à la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VALIDE l'intégration du local jeunes dans le projet de construction du nouveau gymnase de Tilly-sur-Seulles.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2025_048 – COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MANDAT 2026/2032

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (1 abstention) :

RETIENT l'application du droit commun pour la répartition du nombre de sièges au sein du conseil communautaire durant le mandat 2026-2032.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2025_049 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Cat.	Filière	Type d'emplois	Ancienne durée hebdo	Action à mener	Nouvelle durée hebdo	Lieu d'affectation	Date d'effet
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	27/35ème	Suppression création	28/35ème	Ecole de Fontenay-le-Pesnel	01/09/2025
Adjoint d'animation	C	Animation	Permanent	19,25/35ème	Suppression création	29/35ème	Ecole de Ponts-sur-Seulles/CLSH Creully	01/09/2025
Adjoint d'animation	C	Animation	Permanent	32/35ème	Modification inférieure à 10 %	34/35ème	Ecole de Tilly-sur-Seulles	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Non permanent	22,75/35ème	Suppression création	29/35ème	Ecole de Ponts-sur-Seulles	01/09/2025

Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Technique	Permanent	29/35ème	Modification inférieure à 10 %	30/35ème	Ecole de Tilly-sur-Seulles	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Non permanent	15/35ème	Suppression création emploi permanent	25/35ème	Ecole de Tilly-sur-Seulles	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Non permanent	13/35ème	Suppression création	22/35ème	Ecole de Tilly-sur-Seulles	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	20/35ème	Suppression création	27/35ème	Ecole de Fontenay-le-Pesnel	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	30/35ème	Suppression création	34/35ème	Ecole de Tilly-sur-Seulles	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Non permanent	21,5/35ème	Suppression création	28/35ème	Ecole de Ver sur Mer	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	16/35ème	Suppression création	21/35ème	Ecole de Creully	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	16/35ème	Suppression création	19/35ème	Ecole de Banville	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Non permanent	19/35ème	Suppression création	23/35ème	Ecole d'Audrieu	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	28/35ème	Suppression création	32/35ème	Ecole de Creully	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	22/35ème	Suppression création	28/35ème	Ecole de Lingèvres	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	32/35ème	Modification inférieure à 10 %	33/35ème	Ecole de Lingèvres	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	25/35ème	Suppression création	28/35ème	Ecole de Tilly-sur-Seulles	01/09/2025
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Technique	Permanent	26/35ème	Suppression création	31/35ème	Ecole de Moulins-en-Bessin	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Non permanent	4/35ème	Suppression création	18/35ème	Multi-sites	01/09/2025
Adjoint technique	C	Technique	Permanent	35/35ème	Suppression adjoint technique création adjoint d'animation	35/35ème	Enfance Tilly-sur-Seulles	01/09/2025

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération n°DEL2020_052 du conseil communautaire du 29 juillet 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.